



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-007-2019-04

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2019

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Ile de France**

IDF-2019-04-05-004 - ARRETE N° 2019 - 73 portant autorisation d'extension de capacité de 50 à 51 places et requalification de deux places de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé « La Garenne du Val » situé sur la commune de Mériel et géré par l'association « HEVEA » (4 pages) Page 3

IDF-2019-04-03-008 - Arrêté n°19-30 modifiant l'arrêté n° 14-697 modifié fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (13 pages) Page 8

IDF-2019-04-03-009 - Arrêté n°19-31 modifiant la composition de la commission spécialisée « Organisation des Soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France (8 pages) Page 22

IDF-2019-04-03-010 - Arrêté n°19-32 modifiant la liste de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (5 pages) Page 31

IDF-2019-04-03-011 - Arrêté n°19-33 relatif à la composition modifiée de la commission spécialisée dans le domaine des Droits des usagers du système de santé (4 pages) Page 37

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi**

IDF-2019-04-03-012 - Décision n° 2019-20 du 3 avril 2019 portant nomination des responsables et affectation des agents de contrôle des unités de contrôle interdépartementales n° 2 et 4 de l'unité départementale du Val-de-Marne et organisant l'intérim (3 pages) Page 42

## **Préfecture de Paris et d'Ile-de-France**

IDF-2019-04-05-003 - ARRÊTÉ modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France - nomination de Jean-Louis HULIN (2 pages) Page 46

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-04-05-004

ARRETE N° 2019 - 73

portant autorisation d'extension de capacité de 50 à 51 places et requalification de deux places de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé « La Garenne du Val » situé sur la commune de Mériel et géré par l'association « HEVEA »

**ARRETE N° 2019 - 73**  
**portant autorisation d'extension de capacité de 50 à 51 places et requalification**  
**de deux places de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé « La Garenne du Val » situé**  
**sur la commune de Mériel et géré par l'association « HEVEA »**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
ILE-DE-FRANCE**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n°0-01 du 20 octobre 2017 confiant la présidence de l'Assemblée départementale à Madame Marie-Christine CAVECCHI ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;

- VU** l'arrêté n°2018-243 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2018 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2018-2022 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du 4 juillet 2007 du Président du Conseil général du Val d'Oise portant la capacité totale du Foyer de Vie « la Garenne du Val » sis allée Clairière – 95630 Mériel, à 50 places dont 36 places en hébergement, 3 places en accueil temporaire et 11 places en accueil de jour ;
- VU** l'arrêté n°2015-366 du 17 décembre 2015 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil départemental du Val d'Oise autorisant l'association « HEVEA » située au 31-33 rue de Maurecourt - 95280 Jouy-le-Moutier à transformer 25 places d'hébergement du Foyer de Vie « La Garenne du Val » en 25 places de Foyer d'Accueil Médicalisé, la totalité des 50 places étant destinées à des adultes de plus de 20 ans, souffrant de troubles autistiques avec ou sans troubles associés, ayant reçu une orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- VU** le courriel du 23 novembre 2018 du Conseil départemental du Val d'Oise confirmant la création d'une place d'accueil temporaire de jour et la requalification de deux places d'hébergement temporaire en une place d'hébergement complet non médicalisée et une place d'hébergement temporaire médicalisée ;

- CONSIDERANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département ;
- CONSIDERANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDERANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France 2018-2022 et avec le montant de l'une des dotations mentionnées aux articles L314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDERANT** que l'opération peut s'effectuer à coût constant et qu'elle n'entraîne aucun surcoût ;

## **ARRETEMENT**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

L'autorisation visant l'extension de capacité d'une place d'accueil temporaire de jour et à la requalification de 2 places d'hébergement temporaire en 1 place d'hébergement complet non médicalisée et une place d'hébergement temporaire médicalisée de l'EAM La Garenne du Val sis Allée de la clairière – 95630 Mériel, est accordée à l'association « HEVEA » dont le siège social est situé 31-33 rue de Maurecourt - 95280 Jouy-le-Moutier.

## **ARTICLE 2 :**

L'établissement, d'une capacité totale de 51 places réparties de la façon suivante :

- 26 places d'accueil médicalisé en hébergement complet dont 1 place d'accueil temporaire
- 25 places d'accueil non médicalisé soit :
  - 13 places d'hébergement complet dont 1 place d'accueil temporaire
  - 12 places d'externat dont 1 place d'accueil temporaire

est destiné à prendre en charge des adultes à partir de 20 ans présentant de troubles du spectre de l'autisme.

## **ARTICLE 3 :**

Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

## **ARTICLE 4 :**

Cette structure est répertoriée comme suit dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

FINESS de l'établissement : 95 080 843 6

Code catégorie : 448 (Etablissement d'accueil médicalisé)  
Code discipline : 964 (Accueil et accompagnement spécialisé), 966 (Accueil et accom. médicalisé)  
Code fonctionnement : 11 (Hébergement complet), 21 (Accueil de jour), 40 (Accueil temporaire avec hébergement), 44 (Accueil temporaire de jour)  
Code clientèle : 437 (Troubles du spectre de l'autisme)

FINESS du gestionnaire : 95 078 131 0

Code statut : 60

## **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté est sans effet sur la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de renouvellement le 3 janvier 2017, conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du code de l'action sociale et des familles.

## **ARTICLE 6 :**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

**ARTICLE 7 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 8 :**

La Déléguée départementale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Directeur général des Services du Conseil départemental du Val d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise.

Fait à Paris le 05 avril 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

La Présidente du Conseil Départemental  
du Val d'Oise

*Signé*

Aurélien ROUSSEAU

*Signé*

Marie-Christine CAVECCHI

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-04-03-008

Arrêté n°19-30 modifiant l'arrêté n° 14-697 modifié fixant  
la liste des membres de la conférence régionale de la santé  
et de l'autonomie d'Ile-de-France



## Arrêté n° 19-30

### Arrêté modifiant l'arrêté n° 14-697 modifié fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France

## ARRETE

**Article 1 : le collège des représentants des collectivités territoriales comprend les membres suivants :**

**a) Pour le Conseil Régional d'Ile-de-France :**

- **en tant que titulaire** : Madame Farida ADLANI, vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
  - **en tant que suppléant** : en attente de désignation
  - **en tant que titulaire** : Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, conseillère régionale
  - **en tant que suppléant** : en attente de désignation
  - **en tant que titulaire** : Madame Christel ROYER, conseillère régionale
  - **en tant que suppléant** : en attente de désignation
- Pour les Conseils départementaux :**
- Madame la Présidente du Conseil de Paris  
ou son représentant titulaire : Madame Dominique VERSINI, adjointe au Maire de Paris, chargée des questions relatives à la solidarité, aux familles, à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à la lutte contre les exclusions et aux personnes âgées  
ou son représentant suppléant : Madame Léa FILOCHE, Conseillère de Paris
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne  
ou son représentant titulaire : Monsieur Bernard COZIC  
ou son premier représentant suppléant : Madame Béatrice RUCHETON, conseillère départementale  
ou son second représentant suppléant : Madame Isabelle RECIO, conseillère départementale
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines  
ou son représentant titulaire : Monsieur Philippe BRILLAULT, conseiller départemental  
ou son premier représentant suppléant : Monsieur Georges BENIZE  
ou son second représentant suppléant : Madame Nicole BRISTOL
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne  
ou son représentant titulaire : Madame Françoise MARHUENDA, vice-présidente chargée des solidarités et de la santé  
ou son représentant suppléant : Madame Dany BOYER, conseillère départementale déléguée chargée de l'adoption et de la petite enfance
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine  
ou son représentant titulaire : Madame Véronique BERGEROL  
ou son représentant suppléant : Madame Alexandra FOURCADE
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis  
ou son représentant titulaire : Madame Magalie THIBAULT, vice-présidente du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis  
ou son premier représentant suppléant : Monsieur Pierre LAPORTE, vice-président chargé de l'autonomie des personnes  
ou son second représentant suppléant : Monsieur Frédéric MOLOSSI
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne  
ou son représentant titulaire : Madame Jeannick LE LAGADEC  
ou son premier représentant suppléant : Madame Brigitte JEANVOINE  
ou son second représentant suppléant : Madame Josette SOL

- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-d'Oise  
ou son représentant titulaire : Madame Emilie IVANDEKICS

**b) Pour les représentants des groupements de communes :**

- **en tant que titulaire** : Madame Elisabeth BELIN, conseillère communautaire-Plaine Commune
- **en tant que suppléant** : en attente de désignation

**c) Pour les représentants des communes :**

- **en tant que titulaire** : Docteur Laurent EL GHOZI, conseiller municipal de Nanterre
- **en tant que suppléant** :
- **en tant que titulaire** : Madame Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan
- **en tant que suppléant** : Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de Sceaux
- **en tant que titulaire** : Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles
- **en tant que suppléant** : Madame Marie MOREELS, adjointe au maire de Montmorency

**Article 2 : Le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux comprend les membres suivants :**

**a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code la santé publique :**

- **en tant que titulaire** : Madame Catherine OLLIVET, Présidente-Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92
- **en tant que second suppléant** : Madame Catherine VIGNAL, Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER
- **en tant que titulaire** : Madame Micheline BERNARD-HARLAUT, Association Le groupement régional des associations de familles de malades hospitalisés en long séjour
- **en tant que suppléant** : Monsieur Michel GIRARD, Délégué Régional-Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Alain BONNINEAU, AIDES IDF
- **en tant que titulaire** : Madame Nathalie ROBERT (France Alzheimer 93)
- **en tant que suppléant** : Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité de Paris (75)
- **en tant que titulaire** : Madame Paulette MORIN, Déléguée Régionale-Alliance Maladies rares
- **en tant que suppléant** : Monsieur Thomas SANNIE, Président- Association Française des Hémophiles
- **en tant que titulaire** : Madame Micheline DENANCE, Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Ile-de-France

- **en tant que suppléant** : Monsieur Vincent PERROT, Président - Association consommation, logement et cadre de vie de Paris (CLCV 75)
- **en tant que titulaire** : Monsieur Rémi CARLOZ, Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (78)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Tim GREACEN, Association AIDES
- **en tant que second suppléant** : Madame Bernadette BROUART-comité de Paris de la Ligue Nationale contre le cancer
- **en tant que titulaire** : Madame Françoise FORET, Présidente-Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France, Paris (75)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Affoué Diane GOLI, Association des Paralysés de France (93)
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Marie-Louise MEGRELIS, Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France
- **en tant que titulaire** : Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme (75)
- **en tant que suppléante** : Madame Patricia CORDEAU, Directrice déléguée, Service Social Régional Association Française contre les Myopathies-Téléthon

**b) Pour les associations de retraités et personnes âgées :**

- **en tant que titulaire** : Madame Christine PATRON
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc LAVAUD
- **en tant que titulaire** : Madame Marie-Françoise NOZIERES
- **en tant que suppléant** : Madame Monique ZANATTA
- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard BERNHEIM
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc TAQUET
- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard PERRIER
- **en tant que suppléant** : Monsieur Philippe GENEST
- 

**c) Pour les associations de personnes handicapées :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Claude MATHA, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (91)
- **en tant que titulaire** : Monsieur Alejandro SAN MARTIN LAMAS, Association des paralysés de France
- **en tant que suppléant** : Madame Yvonne KASPERS-SCHOUMAKER (APEI 75)
- **en tant que titulaire** : Monsieur François DELACOURT, Association des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques et de leurs réseaux (AIRe La Mayotte 95)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul TANIÈRE, Association CAP DEVANT
- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard COURTOIS, Directeur général - Association Les Tout-Petits (78)
- **en tant que suppléant** : en attente de désignation

**Article 3 : Le collège des représentants des conseils territoriaux de santé comprend les membres suivants : en attente de désignation**

**Article 4 : Le collège des partenaires sociaux comprend les membres suivants :**

**a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :**

- **Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC :**
  - **en tant que titulaire :** Monsieur Nasser BOUZAR
  - **en tant que suppléant :** Monsieur José ALVAREZ
- **Union Régionale Ile-de-France CGT :**
  - **en tant que titulaire :** Madame Yasmina SELLOU
  - **en tant que premier suppléant :** Monsieur Guy COICHARD
  - **en tant que second suppléant :** Monsieur Patrick NEE
- **Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France :**
  - **en tant que titulaire :** Monsieur Luc MICHEL
  - **en tant que première suppléante :** Madame Emmanuelle GIEUX
  - **en tant que seconde suppléante :** Madame Marinette SOLER
- **CGT-FORCE OUVRIERE :**
  - **en tant que titulaire :** Monsieur Dimitri BOIBESSOT
  - **en tant que suppléant :** Monsieur Sylvain BELLAICHE
- **Union Régionale CFTC Ile-de-France :**
  - **en tant que titulaire :** Monsieur Bernard HAYAT
  - **en tant que suppléant :** Madame Carole COGNARD

**b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :**

- **Union des professions artisanales :**
  - **en tant que titulaire :** Monsieur Stéphane LEVEQUE
  - **en tant que premier suppléant :** Monsieur Patrick BRIALLART
  - **en tant que second suppléant :** Madame Colette AUBRY
- **MEDEF- Ile-de-France :**
  - **en tant que titulaire :** Madame Nolwen MARE
  - **en tant que premier suppléant :** Monsieur Jacques FOURNIER
  - **en tant que second suppléant :** Madame Nathalie ROUANET
- **CPME Ile-de-France :**

- **en tant que titulaire** : Madame Martine GUIBERT (CPME)
  - **en tant que suppléant** : Madame Anne DIESNIS (CPME)
- c) Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
  - **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)
- d) Pour les organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier HUE, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile-de-France
  - **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul BRIOTTET, Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France

**Article 5 : Le collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale comprend les membres suivants :**

- a) Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Patrick BOUFFARD, Association Médecins du Monde
  - **en tant que suppléant** : Monsieur Emmanuel OLLIVIER, Centre d'hébergement d'urgence Mouzaïa, Fondation de l'Armée du Salut (75)
  - **en tant que titulaire** : Madame Catherine BALDACCI, Association des Cités du Secours Catholique (75)
  - **en tant que suppléant** : Madame Marjorie CORIDON, Auto support et réduction des risques parmi les usagers et ex usagers de drogue (ASUD 75)
- b) Pour l'Assurance Vieillesse et la Branche Accidents du travail-Maladies professionnelles :**
- **au titre de l'Assurance Vieillesse :**
    - **en tant que titulaire** : Madame Tamou SOUARY-Administrateur (CNAVTS)
    - **en tant que suppléant** : Madame Christiane FLOUQUET, Direction de l'Action Sociale (CNAVTS)
  - **au titre de la Branche Accidents du travail-Maladies Professionnelles :**
    - **en tant que titulaire** : Monsieur David CLAIR, Directeur général de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)
    - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Eric FLITTI (CRAMIF)
    - **en tant que second suppléant** : Monsieur Yann KASSEL (CRAMIF)
- c) Pour les Caisses d'allocations familiales :**
- **en tant que titulaire** : Madame Sophie BARROIS, Présidente de la CAF(78)
  - **en tant que première suppléante** : Madame Paulette GIRARD, Présidente de la CAF (95)
  - **en tant que second suppléant** : en attente

**d) Pour la mutualité française :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles-Co-gérées-social
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

**Article 6 : Le collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé comprend les membres suivants :**

**a) Pour les services de santé scolaire et universitaire :**

- **Pour l'enseignement scolaire :**
  - **en tant que titulaire** : Docteur Nathalie FEY, Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Paris
  - **en tant que premier suppléant** : Docteur Catherine SAVETIER LEROY Médecin conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Créteil
  - **en tant que second suppléant** : Madame Marie-Hélène BOURVEN, conseillère technique auprès du Rectorat de Versailles
- **Pour l'enseignement supérieur :**
  - **en tant que titulaire** : Docteur Philippe AOUSSOU, Médecin du service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), Rectorat de l'Académie de Paris
  - **en tant que suppléante** : Madame Annie PERUFEL, infirmière au service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS), Rectorat de l'Académie de Paris

**b) Pour les services de santé au travail :**

- **en tant que titulaire** : Docteur Chantal MOUTET-KREBS, service de santé au travail interentreprises, au titre de l'Association interentreprises de Médecine du travail d'Ile-de-France (AMETIF) (95)
- **en tant que premier suppléant** : Docteur Michel PARIS, service de santé au travail interentreprises, au titre de l'Association interentreprises de Médecine du travail d'Ile-de-France (AMETIF) (95)
- **en tant que second suppléant** : Madame Pascale ROCHEDY CMS Montesquieu
- **en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Michel DOMERGUE, association de santé au travail GIMAC (94)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Bernard BOULET, centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT) (75)
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Olivier VAN HAUWAERT (ASTE 91)

**c) Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**

- **en tant que titulaire** : Docteur Elisabeth HAUSHERR, Médecin-chef de PMI (75)
- **en tant que suppléante** : Docteur Arlette DANZON, Médecin en charge des programmes de santé publique et de l'unité épidémiologique (75)

- **en tant que titulaire** : Docteur Muriel PRUDHOMME
  - **en tant que suppléante** : Docteur Véronique DUFOUR, PMI (75)
- d) Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Marc SCHOENE, Président de l'Institut RENAUDOT
  - **en tant que suppléant** : Monsieur Bernard BASSET Vice-Président de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA)
  - **en tant que titulaire** : Professeur Pierre LOMBRAIL, Université Paris 13
  - **en tant que suppléant** : Professeur Antoine LAZARUS, Université Paris 13
- e) Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France (ORSIF)
  - **en tant que suppléante** : Madame Lydie GIBEY (CREAHI Ile-de-France)
- f) Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Yorghos REMVIKOS, chargé de mission santé-environnement à Ile-de-France Environnement.
  - **en tant que suppléant** : Monsieur Michel RIOTTOT, président d'honneur d'Ile-de-France Environnement

**Article 7 : Le collège des offreurs des services de santé comprend les membres suivants :**

- a) Pour les établissements publics de santé :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Philippe SOULIE, Délégué Régional, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)
  - **en tant que première suppléante** : Madame Alice JAFFRE, Déléguée Régionale adjointe, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)
  - **en tant que seconde suppléante** : Madame Yolande di NATALE, directrice du Centre Hospitalier de Saint-Denis (FHF IDF)
  - **en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Guilhem XERRI-Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités (AP HP)
  - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Didier LE STUM (AP HP)
  - **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :**
    - **en tant que titulaire** : Docteur Pierre CHARESTAN



- **en tant que premier suppléant** : Docteur Jean-Paul DABAS
- **en tant que second suppléant** : Docteur Luc ROZENBAUM
  
- **en tant que titulaire** : Professeur Olivier BENVENISTE
- **en tant que premier suppléant** : Docteur Christophe TRIVALLE, centre hospitalier Paul BROUSSE (HUPS) (94) (AP- HP).
- **en tant que second suppléant** : Professeur Philippe GRENIER
  
- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie** :
  - **en tant que titulaire** : Docteur Jean FERRANDI
  - **en tant que premier suppléant** : Docteur Agnes GUERIN PIERRE
  - **en tant que second suppléant** : Docteur Laurent VASSAL

**b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :**

- **en tant que titulaire** : Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico-chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP)
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Helena KISLER-ELKOUBY secrétaire générale (FHP)
  
- **Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement** :
  - **en tant que titulaire** : Docteur Christian DEVAUX, Clinique des Maussins Nollet (75)
  - **en tant que premier suppléant** : Docteur Pierre LANOT, Hôpital privé d'Antony (92)
  - **en tant que second suppléant** : Docteur Marc ZARKA

**c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général-Institut Hospitalier franco-britannique (92)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)
- **en tant que second suppléant** : Madame Isabelle BURKHARD, Directrice de l'hôpital Les Magnolias (91)
  
- **Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement** :
  - **en tant que titulaire** : Docteur Pascal PRIOLLET, Chef de services de médecine interne et de médecine vasculaire, groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (75)
  - **en tant que premier suppléant** : Docteur Philippe VASSEL, centre de rééducation de PONTAULT-COMBAULT (77)
  - **en tant que second suppléant** : Docteur Jean-Michel DEVYS Président de CME-Hôpital FOCH

**d) Pour les établissements assurant des activités de soins à domicile :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Michel CALMON, Directeur Général Santé Service Ile-de-France, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)

- **en tant que premier suppléant** : Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP
- **en tant que second suppléant** : Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Croix Saint-Simon

**e) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :**

- **en tant que titulaire** : Madame Amaëlle PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que première suppléante** : Madame Laurène PINAUD, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Michael DA COSTA, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
  
- **en tant que titulaire** : Monsieur Loïc GILBERT ADAPT (FEHAP)
- **en tant que première suppléante** : Madame Claire PARDOEN, Directrice de la Stratégie et du Développement de la Fondation Ellen Poidatz (FEHAP)
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Marie DEROY (FEHAP)
- **en tant que titulaire** : Madame Catherine HOURIEZ, Directrice IEM APF de Noisy-le-Grand
- **en tant que suppléant** : Monsieur Guy MERLO (APF)
- **en tant que second suppléant** : Madame Elisabeth LESIGNE-Directrice SESSAD APF Boneuil
- **en tant que titulaire** : Madame Catherine HARPEY Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Frederic DOS, Directeur Général Association HEVEA

**f) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :**

- **en tant que titulaire** : Madame Albane TRIHAN, chargée de mission (AP HP)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Pascal CHAMPVERT, Directeur de la Résidence de l'Abbaye de Saint Maur (94), Fédération hospitalière de France (FHF)
  
- **en tant que titulaire** : En attente de désignation- Fédérale Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile
- **en tant que suppléante** : Madame Hemma ETAZOUTI, service de soins infirmiers à domicile SSIAD 93, ADESSA A DOMICILE
- **en tant que titulaire** : Madame Véronique VINCONNEAU, responsable création et tarification des établissements médico-sociaux- ORPEA 92, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)
- **en tant que premier suppléant** : Madame Bénédicte OZANNE Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)
- **en tant que second suppléant** : Madame Romy LASSERRE (SYNERPA)

- **en tant que titulaire** : Madame Brigitte VIGROUX, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS)
  - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Henri MASCHES, Directeur Général de l'Association Intervenir pour soutenir l'autonomie en termes d'immobilier et de services (Isatis) (FEHAP)
  - **en tant que second suppléant** : Monsieur Louis MATIAS, directeur de la Maison Ferrari (FEHAP)
- g) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional, Fédération Addictions
  - **en tant que suppléante** : Madame Sophie LASCOMBE Fédération Nationale des Associations d'accueil et de réinsertion sociale d'Ile-de-France (FNARS IDF)
- h) Pour les centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Fabrice GIRAUX, fédération nationale des centres de santé (FNCS)
  - **en tant que suppléant** : Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération des maisons et pôles de santé d'Ile-de-France (FEMASIF)
- i) Pour les réseaux de santé :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Bernard ELGHOZI (RESIF)
  - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Pierre VOIZARD (RESIF)
  - **en tant que second suppléant** : Monsieur Edouard HABIB (RESIF)
- j) Pour les associations de permanences de soins :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Georges SIAVELLIS
  - **en tant que suppléant** : Docteur Alain MARGENET-BAUDRY (CROM IDF)
- k) Pour les services d'aide médicale urgente :**
- **en tant que titulaire** : Docteur Agnès RICARD-HIBON, Chef de service-Service médical d'aide médicale urgente (SAMU) et service médical d'urgence régional 95 (SMUR)
  - **en tant que suppléant** : Docteur Yves LAMBERT (SAMU 78)
  - **en tant que seconde suppléante** : Docteur Charlotte CHOLLET (SAMU 94)
- l) Pour les transports sanitaires :**
- **en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Marc FALSON, Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (93 et 95)
  - **en tant que suppléant** : Monsieur Luc de LAFORCADE, Président Directeur Général de JUSSIEU secours de Versailles (78)
- m) Pour les représentants des services départementaux d'incendie et de secours ou de la Brigade des sapeurs- pompiers de Paris :**
- **en tant que titulaire** : Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BDSF75)

- **en tant que suppléant** : Monsieur Dominique ECHAROUX, SDIS 91

**n) Pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur le professeur Patrick HARDY, Président du syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris (94)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Alain JACOB, Délégué général - intersyndicat national des praticiens hospitalier (91)
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Michel GUIZARD

**o) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux (URPS) :**

- **en tant que titulaire** : Docteur Bruno SILBERMAN, Président URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que premier suppléant** : Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant** : Docteur Dominique GIGNAC, URPS IDF- Médecins libéraux
  
- **en tant que titulaire** : Docteur Jean-Luc LEYMARIE, URPS IDF- Médecins libéraux
- **en tant que premier suppléant** : Docteur Grégory LENCZNER, URPS IDF Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant** : Docteur François WILTHIEN, URPS IDF Médecins libéraux
  
- **en tant que titulaire** : Docteur Jean-François CHABENAT, Président URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS Biologistes IDF
- **en tant que second suppléant** : Docteur Brigitte EHRGOTT, URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF
  
- **en tant que titulaire** : Madame Frédérique POULAIN-BON, URPS Pharmaciens IDF
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Jules MORTEO, Président URPS Infirmiers IDF
  
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Christian MAILLARD URPS Infirmiers IDF
  
- **en tant que titulaire** : Madame Danielle PINKASFELD, URPS Sages-femmes d'IDF
- **en tant que première suppléante** : Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF
- **en tant que second suppléant** : Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes
  
- **en tant que titulaire** : Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs kinésithérapeutes IDF
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF
- **en tant que second suppléant** : Docteur Eric DOURIEZ, URPS Pharmaciens

**p) Pour le conseil régional de l'ordre des médecins :**

- **en tant que titulaire** : Docteur Jean-Claude ZERAT, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France
- **en tant que premier suppléant** : **Docteur Jean-Luc FONTENOY, Conseil Régional de l'Ordre des médecins**

- **en tant que second suppléant** : Docteur Xavier MARLAND

**q) Pour les internes en médecine :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jules GREGORY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris
- **en tant que suppléant** : Madame Hélène SOUCHU, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

**Article 8 : Le collège des personnalités qualifiées comprend les membres suivants :**

- Monsieur Emmanuel HIRSCH, Directeur Espace Ethique Régional
- Monsieur Jean-Pierre BURNIER, Administrateur-Institut Gustave ROUSSY(94) Centre de lutte contre le cancer

**Article 9 : Le collège des membres avec voix consultative comprend les membres suivants :**

- le préfet de région ou son représentant
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant
- les chefs de services de l'Etat en région ou leurs représentants
- le directeur général de l'agence régionale de santé
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants

**Article 10** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

**Article 11** : Le Directeur de la Démocratie Sanitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 3 avril 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de Santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-04-03-009

Arrêté n°19-31 modifiant la composition de la commission  
spécialisée « Organisation des  
Soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de  
l'autonomie de la région  
Ile-de-France

## Arrêté n° 19-31

### Arrêté modifiant la composition de la commission spécialisée « Organisation des Soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régional de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n°14-874 modifié du 5 septembre 2014 relatif à la composition de la commission spécialisée « Organisation des soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

## ARRÊTE

**Article 1 : Le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 4 membres :**

1) **un représentant du Conseil Régional** : en attente de désignation

2) **un représentant des Conseils Départementaux** :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne

ou son représentant titulaire : Madame Jeannick LE LAGADEC

ou son premier représentant suppléant : Madame Brigitte JEANVOINE

ou son second représentant suppléant : Madame Josette SOL

3) **un représentant des groupements de communes** : en attente de désignation

4) **un représentant des communes** :

- **en tant que titulaire** : Madame Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan

- **en tant que suppléant** : Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de Sceaux

**Article 2 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 4 membres :**

1) deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

**1a) - en tant que titulaire** : Madame Nathalie ROBERT, France Alzheimer 93

- **en tant que suppléant** : Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité du Val d'Oise (95)

**1b) - en tant que titulaire** : Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme (75)

- **en tant que suppléant** : Madame Patricia CORDEAU, Association Française contre les Myopathies Téléthon

2) **un représentant des associations de retraités et personnes âgées** :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard PERRIER,

- **en tant que suppléant** : Monsieur Philippe GENEST

3) **un représentant des associations de personnes handicapées** :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)



- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Claude MATHA, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (91)

**Article 3 : Le 3<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.**

- **en tant que titulaire** : en attente de désignation
- **en tant que suppléant** :

**Article 4 : Le 4<sup>ème</sup> collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 6 membres.**

**1) trois représentants des organisations syndicales de salariés :**

- **en tant que titulaire** : Madame Yasmina SELLOU
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Christian GUY-COICHARD
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Patrick NEE
  
- **en tant que titulaire** : Monsieur Nasser BOUZAR
- **en tant que suppléant** : Monsieur Joseph ALVAREZ
  
- **en tant que titulaire** : Monsieur Dimitri BOIBESSOT
- **en tant que suppléant** : Monsieur Sylvain BELLAICHE

**2) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :**

- **en tant que titulaire** : Madame Nolwen MARE
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jacques FOURNIER
- **en tant que second suppléant** : Madame Nathalie ROUANET

**3) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)

**4) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier HUE Président de la mutualité sociale agricole d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul BRIOTTET Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France

**Article 5 : Le 5<sup>ème</sup> collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend 2 membres :**

**1) un représentant de la branche Accidents du Travail-Maladies Professionnelles :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur David CLAIR, Directeur général de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)
  
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Eric FLITTI (CRAMIF)

- **en tant que second suppléant** : Monsieur Yann KASSEL (CRAMIF)

**2) un représentant de la Mutualité Française :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Aldino IZZI
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

**Article 6 : Le 6<sup>ème</sup> collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 2 membres :**

**1a) au titre des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :**

- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** : Monsieur Bernard BASSET Vice-Président de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA)

**1b) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :**

- **en tant que titulaire** : Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Madame Lydie GIBEY (CREAHI Ile-de-France)

**Article 7 : Le 7<sup>ème</sup> collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 25 membres :**

**1) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :**

**1a) - en tant que titulaire** : Monsieur Philippe SOULIE (FHF IDF)

- **en tant que première suppléante** : Madame Alice JAFFRE (FHF IDF)

- **en tant que seconde suppléante** :

Madame Yolande di NATALE, directrice du Centre Hospitalier de Saint-Denis (FHF IDF)

**1b) - en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Guilhem XERRI-Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités (AP HP)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Didier LE STUM (AP HP)

- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :**

**1c) - en tant que titulaire** : Docteur Pierre CHARESTAN

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Jean-Paul DABAS
- **en tant que second suppléant** : Docteur Luc ROZENBAU

**1d) - en tant que titulaire :** Professeur Olivier BENVENISTE

- **en tant que suppléant :** Professeur Philippe GRENIER

**1e) - en tant que titulaire :** Docteur Jean FERRANDI, Etablissement Public de santé Paul GUIRAUD

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Agnès GUERIN-PIERRE

- **en tant que second suppléant :** Docteur Laurent VASSAL

**2) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :**

**2a) - en tant que titulaire :** Madame Dominique BOULANGE, Présidente d'Etablissement (FHP)

- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée(FHP)

- **en tant que seconde suppléante :** Madame Helena KISLER-ELKOUBY secrétaire générale (FHP)

**2b) - en tant que titulaire :** Docteur Christian DEVAUX, clinique des Maussins Nollet

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Pierre LANOT, Président de CME, hôpital privé d'Antony

- **en tant que second suppléant :** Docteur Marc ZARKA

**3) Deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :**

**3a) - en tant que titulaire :** Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général- Institut Hospitalier franco-britannique (92)

- **en tant que première suppléante :** Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)

- **en tant que seconde suppléante :** Madame Isabelle BURKHARD, Directrice Hôpital privé Les Magnolias

**3b) - en tant que titulaire :** Docteur Pascal PRIOLLET, chef de service de médecine interne et de médecine vasculaire, groupe hospitalier Saint-Joseph (75)

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Philippe VASSEL, Centre de rééducation de PONTAULT-COMBAULT(77)

- **en tant que second suppléant :** Docteur Jean-Michel DEVYS –Président CME-Fondation Rothschild

**4) Un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :**

- **en tant que titulaire :** Monsieur Michel CALMON, directeur général de SANTE SERVICE (FNEHAD)

- **en tant que première suppléante :** Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP

- **en tant que seconde suppléante :** Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

**5) Un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé :**

- **en tant que titulaire :** Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)

- **en tant que suppléant** : Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération Nationale des maisons et pôles de santé d'Ile de France

**6) un représentant des réseaux de santé :**

- **en tant que titulaire** : Docteur Bernard ELGHOZI, (RéSIF)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre VOIZARD (RéSIF)
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Edouard HABIB (RéSIF)

**7) un représentant des associations de permanences des soins :**

- **en tant que titulaire** : Docteur Georges SIAVELLIS
- **en tant que suppléant** : **Docteur Alain MARGENET-BAUDRY (CROM IDF)**

**8) un représentant des services d'aide médicale urgente :**

- **en tant que titulaire** : Madame Agnès RICARD-HIBON, SMUR-Hôpital
- **en tant que suppléant** : Docteur Yves LAMBERT (SAMU 78)
- **en tant que seconde suppléante** : Docteur Charlotte CHOLLET (SAMU 94)

**9) un représentant des transports sanitaires :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Marc FALSON, Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (93 et 95)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Luc de la FORCADE, Président de JUSSIEU SECOURS-VERSAILLES (78)

**10) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :**

- **en tant que titulaire** : Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (75)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Dominique ECHAROUX, Président du CASDIS 91

**11) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :**

- **en tant que titulaire** : Professeur Patrick HARDY, syndicat national des médecins, chirurgiens spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris (SNAM-HP)
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Alain JACOB, Inter syndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)
- **en tant que second suppléant** : **en attente de désignation**

**12) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :**

- 1a) - en tant que titulaire** : Docteur Bruno SILBERMAN, (URPS Médecins)

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF - Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant** : Docteur Dominique GIGNAC, URPS IDF - Médecins libéraux

**1b) - en tant que titulaire** : Docteur Jean-Luc LEYMARIE, URPS IDF - Médecins libéraux

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Grégory LENCZNER, URPS IDF - Médecins libéraux
- **en tant que second suppléant** : Docteur François WILTHIEN, URPS IDF - Médecins libéraux

**1c) - en tant que titulaire** : Madame Frédérique POULAIN-BON, URPS - Pharmaciens IDF

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Jules MORTEO, URPS - Infirmiers IDF
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Christian MAILLARD, URPS - Infirmiers IDF

**1d) - en tant que titulaire** : Monsieur Yvan TOURJANKY, URPS - Masseurs kinésithérapeutes IDF

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Eric DOURIEZ, URPS - Pharmaciens IDF
- **en tant que second suppléant** : Bertrand AUPICON, URPS - Podologues IDF

**13) un représentant de l'ordre des médecins :**

- **en tant que titulaire** : Docteur Jean-Claude ZERAT, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France
- **en tant que premier suppléant** : **Docteur Jean-Luc FONTENOY, Conseil Régional de l'Ordre des médecins**
- **en tant que second suppléant** : Docteur Xavier MARLAND, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France

**14) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jules GREGORY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris
- **en tant que suppléante** : Madame Hélène SOUCHU, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

**15) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :**

**1a) - Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Luc MICHEL
- **en tant que première suppléante** : Madame Emmanuelle GIEUX
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Marinette SOLER

**1b) - en tant que titulaire** : Madame Amaëlle PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

- en tant que premier suppléant : Monsieur Michael DA COSTA, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)

- en tant que seconde suppléante : Madame Laurène PINAUD, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)

**Article 8 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

**Article 9 :** Le Directeur de la Démocratie Sanitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Paris, le 3 avril 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-04-03-010

Arrêté n°19-32 modifiant la liste de la commission  
permanente de la conférence régionale de la santé et de  
l'autonomie d'Ile-de-France

## Arrêté n° 19-32

### Arrêté modifiant la liste de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° 14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale et de l'autonomie d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° 14-916 modifié fixant la liste de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France



## ARRÊTE

**Article 1 :** La commission permanente comprend 20 membres avec voix délibérative.

**Article 2 :** Sont appelés à siéger au sein de cette commission :

- **Le président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :** Monsieur Jean-Pierre BURNIER, Administrateur - Institut Gustave ROUSSY (94) Centre de lutte contre le cancer
- **En tant que présidents de commissions spécialisées et vice-présidents de la commission permanente :**
  - **Avec voix délibérative :**
    - **Le président de la commission spécialisée de l'organisation des soins :** Docteur Bruno SILBERMAN, Président URPS IDF- Médecins libéraux ;
    - **La présidente de la commission spécialisée sur les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :** Madame Corinne BEBIN, maire-adjoint de Versailles ;
    - **Le président de la commission spécialisée de la prévention :** Professeur Pierre LOMBRAIL, Université Paris 13 ;
    - **Le président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé :** Monsieur Rémi CARLOZ, Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (78) ;
  - **Avec voix consultative :**
    - **Le vice-président de la commission spécialisée de l'organisation des soins :** Monsieur Philippe SOULIE, Délégué régional de la Fédération Hospitalière Privée d'Ile-de-France ;
    - **La vice-présidente de la commission spécialisée sur les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :** Madame Françoise FORET, Association des familles de traumatisés crâniens ;
    - **La vice-présidente de la commission spécialisée de commission spécialisée de prévention :** Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la santé d'Ile-de-France (ORSIF) ;
    - **Le vice-président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé :**

**Article 3 :** Le premier collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et des communautés de communes. Il comprend deux membres :

- 1) **Un représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France :**
  - **en tant que titulaire :** en attente de désignation ;
  - **en tant que suppléante :** en attente de désignation
- 2) **Un représentant des communes :**
  - **en tant que titulaire :** Madame Maryvone BOQUET, maire de DOURDAN ;
  - **en tant que suppléant :** Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de SCEAUX

**Article 4 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend deux membres :**

**a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique :**

- **en tant que titulaire** : Madame Catherine OLLIVET, Présidente - Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER ;
- **en tant que suppléant** : Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92

**b) Pour les associations de retraités et personnes âgées :**

- **en tant que titulaire** : Madame Christine PATRON, Comité départemental des retraités et personnes âgées (75) ;
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc LAVAUD, Comité départemental des retraités et personnes âgées (91)

**Article 5 : Le troisième collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé :**

- **en tant que titulaire** : en attente de désignation
- **en tant que suppléant** :

**Article 6 : Le quatrième collège est composé des partenaires sociaux. Il comprend deux membres :**

**a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :**

• **Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Luc MICHEL ;
- **en tant que première suppléante** : Madame Emmanuelle GIEUX ;
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Marinette SOLER

**b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :**

• **Union des professions artisanales :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stéphane LEVEQUE ;
- **en tant que suppléant** : Monsieur Patrick BRIALLART

**Article 7 : Le cinquième collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend un membre :**

- **en tant que titulaire** : Madame Tamou SOUARY (CNAVTS) ;
- **en tant que suppléante** : Madame Christiane FLOUQUET, Direction de l'Action Sociale (CNAVTS)

**Article 8 : Le sixième collège est composé des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend un membre :**

- **en tant que titulaire** : Docteur Elisabeth HAUSHERR, Médecin-chef de PMI (75) ;
- **en tant que suppléante** : Docteur Arlette DANZON, Médecin en charge des programmes de santé publique et de l'unité épidémiologique (75)

**Article 9 : Le septième collège est composé des offreurs des services de santé. Il comprend cinq membres :**

**a) Pour les établissements publics de santé :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Guilhem XERRI, Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités (AP-HP) ;
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Didier, LE STUM (AP-HP)

**b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :**

- **en tant que titulaire** : Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico-chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP) ;
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP) ;
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Hélène KISLER-ELKOUBY, FHP IDF

**c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général-Institut Hospitalier franco-britannique (92) ;
- **en tant que premier suppléant** : Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)

**d) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :**

- **en tant que titulaire** : Madame Amaëlle PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) ;
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Michael DA COSTA, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) ;
- **en tant que second suppléant** : Laurène PINAUD, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)

**e) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux (URPS) :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs Kinésithérapeutes IDF ;
- **en tant que suppléant** : Monsieur Bertrand AUPICON, URPS - Podologues IDF

**Article 10 : Le huitième collège est composé des personnalités qualifiées. Il comprend un membre :**

- Monsieur Emmanuel HIRSCH, Directeur Espace Ethique Régional

**Article 11** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

**Article 12** : Le Directeur de la Démocratie sanitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 3 avril 2019

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

*Signé*

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-04-03-011

Arrêté n°19-33 relatif à la composition modifiée de la  
commission spécialisée dans le domaine des Droits des  
usagers du système de santé

## Arrêté n° 19-33

### Arrêté relatif à la composition modifiée de la commission spécialisée dans le domaine des Droits des usagers du système de santé

#### LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;

VU l'arrêté n° 14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n° 14-877 modifié relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des Droits des usagers du système de santé

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes ; il comprend 1 membre : en attente de désignation

**Article 2 :** Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers du service de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

**1) deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :**

- 1a) - en tant que titulaire :** Madame Nathalie ROBERT (France Alzheimer 93)
- **en tant que suppléant :** Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité du Val d'Oise (95)
- 1b) - en tant que titulaire :** Monsieur Rémi CARLOZ ; UDAF des Yvelines
- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Tim GREACEN, Association AIDES
  - **en tant que seconde suppléante :** Madame Bernadette BROUART-Comité de Paris de la Ligue Nationale contre le cancer

**2) deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

- 2a) - en tant que titulaire :** Monsieur Gérard BERNHEIM, CDCA 77
- **en tant que suppléant :** Monsieur Marc TAQUET, CDCA 95
- 2b) - en tant que titulaire :** Monsieur Gérard PERRIER CDCA 93
- **en tant que suppléant :** Monsieur Philippe GENEST

**3) deux représentants des associations de personnes handicapées :**

- **en tant que titulaire :** Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)
- **en tant que suppléant :** Monsieur Jean-Claude MATHA, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (91)
- **en tant que titulaire :** Monsieur Gérard COURTOIS (Association Les Tout Petits)
- **en tant que suppléant :** en attente de désignation

**Article 3 :** Le 3<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé Il comprend 1 membre. En attente de désignation.

**Article 4** : Le 4<sup>ème</sup> collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 1 membre.

**1) un représentant des organisations syndicales :**

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stéphane LEVEQUE
- **en tant que suppléant** : Monsieur Patrick BRIALLART

**Article 5** : Le 5<sup>ème</sup> collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend 1 membre :

- **en tant que titulaire** : Madame Catherine BALDACCI, Association des Cités du Secours Catholique (75)
- **en tant que suppléante** : Madame Marjorie CORIDON, Auto support et réduction des risques parmi les usagers et ex usagers de drogue (ASUD 75)

**Article 6** : Le 6<sup>ème</sup> collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 1 membre.

- **en tant que titulaire** : Docteur Marc SCHOENE, Président de l'Institut RENAUDOT
- **en tant que suppléant** : Monsieur Bernard BASSET, Vice-Président de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA)

**Article 7** : Le 7<sup>ème</sup> collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 1 membre.

- **en tant que titulaire** : Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS - Masseurs kinésithérapeutes IDF
- **en tant que suppléant** : Monsieur Bertrand AUPICON, Président URPS - Podologues IDF

**Article 8** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

**Article 9** : Le Directeur de la Démocratie Sanitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 3 avril 2019

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de Santé  
Ile-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU





Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2019-04-03-012

Décision n° 2019-20 du 3 avril 2019 portant nomination  
des responsables  
et affectation des agents de contrôle des unités de contrôle  
interdépartementales n° 2 et 4 de l'unité départementale du  
Val-de-Marne et organisant l'intérim



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

**Décision n° 2019-20 du 3 avril 2019 portant nomination des responsables  
et affectation des agents de contrôle des unités de contrôle interdépartementales n° 2 et 4 de l'unité  
départementale du Val-de-Marne et organisant l'intérim.**

**La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
d'Ile de France,**

**Vu** les articles R 8122-1 et suivants du code du travail,

**Vu** la décision n° 2018-97 du 9 octobre 2018 portant délimitation des unités de contrôle et des sections  
d'inspection du travail de l'unité départementale du Val-de-Marne,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de responsables des unités de contrôle interdépartementales de l'unité départementale  
du Val-de-Marne, les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 2 : Madame Catherine BOUGIE, directrice adjointe du travail,
- Unité de contrôle n° 4 : Monsieur Jean-Noël PIGOT, inspecteur du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle  
en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la  
responsabilité en propre.

**Article 2**

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle interdépartementales de l'unité  
départementale du Val-de-Marne les agents suivants :

**Unité de contrôle n° 2**

**Section 2-1** : Madame Catherine BOUGIE, inspectrice du travail.

**Section 2-2** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Suzie CHARLES, contrôleure du travail,

Madame Catherine BOUGIE, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la  
compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 2-3** : Madame Suzie CHARLES, contrôleure du travail.

Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la  
compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 2-4** : Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

**Section 2-5** : Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

**Section 2-6** : Madame Audrey GEHIN, inspectrice du travail.

**Section 2-7** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

**Section 2-8** : Poste vacant, intérim assuré par Mme Audrey GEHIN, inspectrice du travail.

**Section 2-9** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Marie-Noelle DUPRAZ, contrôleure du travail, chargée du contrôle des établissements de moins de 50 salariés.

Monsieur Diego HIDALGO, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 2-10** : Monsieur Diego HIDALGO, inspecteur du travail.

**Section 2-11** : Madame Marie-Noelle DUPRAZ, contrôleure du travail, chargée du contrôle des établissements de moins de 50 salariés.

Monsieur Diego HIDALGO, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

#### **Unité de contrôle n° 4**

**Section 4-1** : Monsieur Jean-Noël PIGOT, inspecteur du travail.

**Section 4-2** : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-3** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-4** : Monsieur Thierry MASSON, contrôleur du travail, chargé du contrôle des établissements de moins de 100 salariés.

Madame Laure BENOIST, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements de 100 salariés et plus. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 4-5** : Monsieur Pierre TREMEL, inspecteur du travail.

**Section 4-6** : Madame Laure BENOIST, inspectrice du travail.

**Section 4-7** : Madame Chantal ZANON, inspectrice du travail.

**Section 4-8** : Madame Monique AMESTOY, contrôleure du travail, chargée du contrôle des établissements de moins de 50 salariés.

Madame Nimira HASSANALY est chargée du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 4-9** : Madame Nimira HASSANALY, inspectrice du travail.

**Section 4-10** : Monsieur Dominique MAILLE, inspecteur du travail.

Poste vacant à compter du 20 avril, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, inspecteur du travail.

**Section 4-11** : Madame Agathe LE BERDER, inspectrice du travail.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle interdépartementale, l'intérim sera assuré soit par l'autre responsable d'unité de contrôle interdépartementale soit par l'un des responsables d'unité de contrôle départementale désignés ci-après :

- Monsieur Régis PERROT, directeur adjoint du travail en charge de l'unité de contrôle n° 1,
- Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail en charge de l'unité de contrôle n°3.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré à titre principal par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2 et relevant des deux unités de contrôle interdépartementales et, lorsque les circonstances le nécessitent, par le responsable de l'unité de contrôle ou par un agent de contrôle affecté dans l'une des deux autres unités de contrôle départementales dont la liste suit :

- Monsieur Régis PERROT, directeur adjoint du travail (section 1-1)
- Madame Fatimata TOUNKARA, inspectrice du travail (section 1-3)
- Monsieur Loïc CAMUZAT, inspecteur du travail (section 1-4)
- Monsieur Carlos DOS-SANTOS OLIVEIRA, inspecteur du travail, (section 1-6)
- Madame Nadia BONVARD, contrôleure du travail (section 1-7)
- Monsieur Benoit MAIRE, inspecteur du travail (section 1-8)
- Monsieur Yann BURDIN, inspecteur du travail (section 1-9)
- Madame Pauline GUICHOT, inspectrice du travail (section 1-11)
- Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail (3-1)
- Madame Marie KARSELADZE, inspectrice du travail (section 3-2)
- Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail (section 3-3)
- Monsieur Johan TASSE inspecteur du travail (section 3-5)
- Madame Annie CENDRIÉ, inspectrice du travail (section 3-6)
- Madame Nadège LETONDEUR, contrôleure du travail (section 3-9)
- Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail, (section 3-10)

### **Article 4**

La présente décision prend effet à la date de sa publication.

### **Article 5**

La décision n° 2019-19 du 27 mars 2019 portant nomination des responsables et affectation des agents de contrôle des unités de contrôle interdépartementales n° 2 et 4 de l'unité départementale du Val-de-Marne et organisant l'intérim est abrogée.

### **Article 6**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 3 avril 2019  
La directrice régionale,

**Corinne CHERUBINI**

Préfecture de Paris et d'Ile-de-France

IDF-2019-04-05-003

## ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre  
2017 portant composition nominative du Conseil  
économique, social et environnemental d'Ile-de-France -  
nomination de Jean-Louis HULIN

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS

**ARRÊTÉ**

**modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 4134-2, R. 4134-1 et R.4134-3 à R.4134-6 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 modifié relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France
- VU** le courrier du Délégué général du MEDEF Ile-de-France en date du 28 mars 2019 faisant part de la désignation de Monsieur Jean-Louis HULIN en remplacement de Monsieur Didier DURAN, au sein du premier collège du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;
- SUR** la proposition du directeur de cabinet ;

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit:

**I - Premier collège : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées**

Il est constaté la désignation par le Mouvement des Entreprises de France (Ile-de-France) de :

- **Monsieur Jean-Louis HULIN**, en remplacement de **Monsieur Didier DURAN**.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du I de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 5 avril 2019

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT